

Identifiant de l'acte délivré par la préfecture :

Date de validation par la préfecture : **21 DEC. 2022**

Date d'affichage : **22 DEC. 2022**

**CONSEIL METROPOLITAIN DU
JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022**

**NOMBRE D'ELUS METROPOLITAINS
EN EXERCICE : 81**

QUORUM : 41

Le Conseil Métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE régulièrement convoqué le jeudi 15 décembre 2022, a été assemblé sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

Secrétaire de Séance : VEYRAT-MASSON Béatrice

PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
63	15	3

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 22/12/401

**VILLE DE LA VALETTE-DU-
VAR - BILAN DE LA MISE A
DISPOSITION ET
APPROBATION DE LA
MODIFICATION SIMPLIFIEE
N°4 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME**

PRESENTS :

Mme Geneviève LEVY, M. Yannick CHENEVAR, M. Thierry ALBERTINI, M. Ange MUSSO, M. Robert BENEVENTI, M. Robert CAVANNA, M. Hubert FALCO, M. Laurent JEROME, Mme Isabelle MONFORT, M. Franck CHOUQUET, M. Yann TAINGUY, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Valérie RIALLAND, Mme Nadine ESPINASSE, M. Francis ROUX, Mme Edwige MARINO, Mme Chantal PORTUESE, Mme Amandine LAYEC, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Virginie PIN, Mme Rachel ROUSSEL, Mme Magali TURBATTE, Mme Sylvie LAPORTE, Mme Anaïs DIR, Mme Corinne JOUVE, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Pierre BONNEFOY, M. Bruno ROURE, M. Joël TONELLI, Mme Kristelle VINCENT, Mme Sandra TORRES, Mme Christine SINGUIN, M. Joseph MINNITI, M. Chelkh MANSOUR, Mme Corinne CHENET, M. Guillaume CAPOBIANCO, Mme Hélène ARNAUD-BILL, Mme Marie Hélène CHARLES, Mme Valérie BATTESTI, M. Philippe BERNARDI, M. Laurent CUNEO, M. Arnaud LATIL, Mme Delphine GROSSO, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Pascale JANVIER, M. Erick MASCARO, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Albert TANGUY, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Jean-David MARION, Mme Josée MASSI, M. Philippe LEROY, Mme Béatrice BROTONS, Mme Nathalie BICAIS, M. Jean-Pierre COLIN, M. Jean-Pierre GIRAN, M. Bernard ROUX, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Anne Marie METAL, M. Christian SIMON, M. Gilles BALDACCHINO.

REPRESENTES :

M. Gilles VINCENT ayant donné pouvoir à M. Ange MUSSO, M. François CARRASSAN ayant donné pouvoir à M. Francis ROUX, Mme Brigitte GENETELLI ayant donné pouvoir à M. Albert TANGUY, M. Anthony CIVETTINI ayant donné pouvoir à M. Philippe LEROY, M. Jean-Louis MASSON ayant donné pouvoir à M. Arnaud LATIL, M. Hervé STASSINOS ayant donné pouvoir à M. Hubert FALCO, Mme Dominique ANDREOTTI ayant donné pouvoir à Mme Audrey PASQUALI-CERNY, M. Christophe MORENO ayant donné pouvoir à Mme Pascale JANVIER, Mme Véronique BERNARDINI ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGOLAS ayant donné pouvoir à M. Joseph MINNITI, M. Laurent BONNET ayant donné pouvoir à M. Erick MASCARO, M. Amaury CHARRETON ayant donné pouvoir à M. Yannick CHENEVAR, Mme Basma BOUCHKARA ayant donné pouvoir à Mme Chantal PORTUESE, Mme Valérie MONDONE ayant donné pouvoir à Mme Amandine LAYEC, M. Jean-Sébastien VIALATTE ayant donné pouvoir à M. Joël TONELLI.

ABSENTS :

M. Emilien LEONI, M. Mohamed MAHALI, M. Michel DURBANO.

Identifiant de l'acte délivré par la préfecture :

Date de validation par la préfecture :

Date d'affichage :

Séance Publique du 15 décembre 2022

N° D' O R D R E : 22/12/401

**O B J E T : VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR - BILAN DE LA MISE A
DISPOSITION ET APPROBATION DE LA
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME**

LE CONSEIL METROPOLITAIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-45 et suivants,

VU le décret n°2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la ville de La Valette-du-Var opposable,

VU l'arrêté Président du n°AP22/25 prescrivant la modification simplifiée n°4 du PLU de La Valette-du-Var en date du 4 avril 2022,

VU la délibération n°22/06/185 du Conseil Métropolitain du 28 juin 2022 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation dans le cadre de la modification simplifiée n°4 du PLU de La Valette-du-Var,

VU la délibération n°22/09/263 du Conseil Métropolitain du 29 septembre 2022 tirant le bilan de la concertation et définissant les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°4,

VU les pièces du dossier de modification simplifiée n°4 mis à disposition du public,

VU les avis des Personnes Publiques Associées,

VU l'avis délibéré n°2022APACA29/3164 en date du 4 juillet 2022 de la Mission régionale d'autorité environnementale Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la Valette-du-Var,

VU l'avis de la Commission Aménagement du Territoire, Planification, Stratégie Foncière en date du 23 novembre 2022,

CONSIDÉRANT qu'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été engagée en vue de faire évoluer le zonage des parcelles n°173-174 et 175 actuellement en secteur UXa en secteur UBa pour répondre au besoin en logements et notamment en logements sociaux au sein d'un espace urbanisé,

CONSIDÉRANT que le dossier de Modification simplifiée n°4 comporte une évaluation environnementale,

CONSIDÉRANT que la planche graphique n°1 du Plan Local d'Urbanisme est impactée par cette modification simplifiée,

CONSIDÉRANT que la procédure de modification a été effectuée selon une procédure simplifiée dans les autres cas que :

- La majoration de plus de 20% des possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan
- La diminution de ces possibilités de construire
- La réduction de la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser
- L'application de l'article L131-9 du Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT que la concertation a eu lieu du 5 juillet au 19 juillet 2022 inclus, permettant à l'ensemble de la population de prendre connaissance du dossier de Modification simplifiée n°4 du PLU de la Valette-du-Var et d'exprimer ses remarques et observations,

CONSIDERANT que le bilan de la concertation n'a pas fait apparaître la nécessité de faire évoluer le dossier de Modification simplifiée n°4 du PLU de La Valette-du-Var,

CONSIDERANT que le dossier a été notifié aux Personnes Publiques Associées le 9 mai 2022,

CONSIDERANT qu'un mémoire en réponse a été rédigé suite à l'avis de la MRAe dans le cadre de l'évaluation environnementale de la modification simplifiée n°4 du PLU de La Valette-du-Var,

CONSIDERANT que le dossier de modification simplifiée a été mis à la disposition du public du 13 octobre 2022 au 14 novembre 2022 inclus,

CONSIDERANT que pendant toute la durée de la mise à disposition, le dossier de présentation de la modification simplifiée a été tenu à disposition du public à l'Hôtel de ville de La Valette-du-Var ; ce même dossier était consultable et téléchargeable sur le site internet de la ville. Un registre ainsi qu'une adresse email ont également été tenus à disposition du public afin que leurs observations puissent y être exprimées ; toute personne pouvait transmettre ses observations par courrier adressé au Président de la Métropole,

CONSIDERANT que cette mise à disposition a été annoncée par voie de presse, sur le site Internet de la Ville et par affichage,

CONSIDERANT qu'aucune remarque n'a été faite durant la mise à disposition,

CONSIDERANT qu'il a lieu d'approuver la Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de La Valette-du-Var,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1

DE TIRER le bilan de la mise à disposition du public tel qu'il a été présenté précédemment en confirmant qu'elle s'est déroulée conformément aux modalités prévues.

ARTICLE 2

D'APPROUVER le dossier de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de La Valette-du-Var, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3

D'AUTORISER Monsieur le Président de la Métropole TPM, à prendre toutes les dispositions, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

ARTICLE 4

DE DIRE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à l'Hôtel de la Métropole TPM et en mairie de La Valette-du-Var durant un mois, d'une parution sur le site internet de la Mairie de La Valette-du-Var pendant un mois d'une mention dans un journal diffusé dans le Département conformément aux dispositions de l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 5

DE DIRE que l'approbation de ce document deviendra exécutoire après sa transmission à Monsieur le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues à l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme,

ARTICLE 6

DE DIRE que la présente délibération et le dossier afférent pourront être consultés à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Bâtiment l'Hélianthe, 142 rue Emile Ollivier, 83000 Toulon, Service planification urbaine, 6^{ème} étage et en Mairie de La Valette-du-Var, Direction de l'Aménagement Urbain, conformément à l'article L153-22 du Code de l'Urbanisme.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre.

Fait à Toulon, le 15 décembre 2022

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



POUR 76

CONTRE 2

Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Gilles BALDACCHINO.

ABSTENTION 0